

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>19.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Gesamtenergiekonzeption</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Volksinitiative</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2023</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Berclaz, Philippe  
Bernhard, Laurent  
Bieri, Niklaus  
Bühlmann, Marc  
Caretto, Brigitte  
Eperon, Lionel  
Freymond, Nicolas  
Gerber, Jean-Frédéric  
Hirter, Hans  
Mach, André  
Satineau, Maurice

## Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Bieri, Niklaus; Bühlmann, Marc; Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Gerber, Jean-Frédéric; Hirter, Hans; Mach, André; Satineau, Maurice 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Gesamtenergiekonzeption, Volksinitiative, 1978 - 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Kernenergie	5
Alternativenergien	9
<hr/>	
<b>Parteien, Verbände und Interessengruppen</b>	9
Parteien	9
Linke und ökologische Parteien	9

# Abkürzungsverzeichnis

**EVED** Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement

---

**DFTCE** Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Energiepolitik

Mis en chantier en 1980, le **nouvel article 24 octies de la Constitution** devait donner une large compétence aux autorités fédérales en matière de politique énergétique en prévoyant des directives concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie, des prescriptions-cadres destinées à inciter l'action cantonale en la matière et le développement de la recherche. Acceptée par le peuple au mois de février, mais n'ayant obtenu une majorité favorable que dans 11 cantons, cette disposition a finalement connu l'échec au terme d'une campagne animée.

#### Votation du 27 février 1983

Participation: 32.38%

Oui: 649'485 voix (50.9%) / Cantons: 11

Non: 626'047 voix (49.1%) / Cantons: 9 6/2

Mots d'ordre:

– Oui: PRD (8\*), PDC (2\*), UDC (2\*), PLS (2\*), PEV, DS, UPS, USP, USS, FSE

– Non: AdI, JS, PSA, MRS, USAM

– Liberté de vote: PS (16\*), PST (3\*),

\* Recommandations différentes des partis cantonaux.

**Le DFTCE estima qu'un tel article était nécessaire en raison de l'accroissement prévisible de la consommation nationale d'ici la fin du siècle et des incertitudes pesant sur l'évolution du marché des produits pétroliers.** De plus, le DFTCE entendait ainsi combattre l'initiative pendante «pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement» qui prévoit notamment l'instauration d'un impôt sur l'énergie. A l'opposé, les milieux économiques et patronaux ont relevé que les directives prévues par la conception globale de l'énergie (CGE) ne nécessitaient pas un tel aménagement de la Constitution, compte tenu du bon fonctionnement du marché de l'énergie et de l'existence, en cas de crise, de la loi fédérale sur l'approvisionnement. Ces mêmes adversaires ont également souligné que le texte proposé allait à l'encontre de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en centralisant fortement une compétence au niveau fédéral. Pour leur part, les POCH, la Fondation suisse pour l'énergie et de nombreux mouvements écologiques ont repoussé les mesures arrêtées en les jugeant trop peu contraignantes et particulièrement favorables à la promotion de l'énergie nucléaire.<sup>1</sup>

Lancées en 1993 par un comité d'initiative réunissant près de 180 personnalités de divers horizons politiques (parmi lesquelles figurent une trentaine de parlementaires nationaux), **les initiatives populaires intitulées «Energie et environnement» et «Pour l'introduction d'un centime solaire»**, qui visent à compléter le programme Energie 2000, ont toutes deux abouti avec respectivement 109'829 et 114'824 signatures valables. La première prévoit l'introduction d'une taxe incitative sur la consommation de tous les agents énergétiques non-renouvelables ainsi que sur les installations hydro-électriques d'une puissance supérieure à un mégawatt. Conformément au principe de neutralité budgétaire, l'ensemble des recettes ainsi dégagées serait redistribué aux particuliers et aux entreprises peu consommateurs d'énergie. Prévoyant de prélever une redevance d'un dixième, puis progressivement d'un demi centime en l'espace de cinq ans sur chaque kilowattheure d'énergie non-renouvelable consommé, la seconde initiative vise, pour sa part, à promouvoir la construction d'installations solaires en y affectant la moitié au moins des recettes ainsi dégagées. Aux dires des initiants, entre CHF 100 et 500 millions par année pourraient être obtenus par ce biais.<sup>2</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 27.02.1983  
MAURICE SATINEAU

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 29.08.1995  
LIONEL EPERON

En mars, le Conseil fédéral a transmis aux Chambres son message relatif aux initiatives populaires «Energie et environnement» et «Pour l'introduction d'un centime solaire». Dans son appréciation de ces deux textes, le gouvernement a reconnu que ceux-ci contribueraient très largement à une utilisation rationnelle de l'énergie et à un emploi accru d'agents renouvelables, atténuant par là-même les problèmes d'atteinte à l'environnement ainsi que les risques de pénurie d'énergie. Le gouvernement a néanmoins émis de sérieuses réserves concernant la rigidité des objectifs et des délais impartis ainsi que l'affectation contraignante des subventions. Mais c'est surtout l'examen de l'impact potentiel des deux initiatives sur le système économique helvétique qui a conduit le gouvernement à en **préconiser le rejet, sans contre-projet**: De l'avis du Conseil fédéral, les mesures avancées par les initiants provoqueraient en effet des coûts d'adaptation non négligeables pour certaines branches économiques et risqueraient – en l'absence d'une harmonisation internationale en la matière – de diminuer un peu plus l'attrait de la Suisse en tant que lieu d'implantation d'industries. Par ailleurs, le gouvernement a estimé que les redevances et subventions d'incitation proposées par les deux initiatives contreviendraient à l'objectif de politique financière adopté en 1996 aux termes duquel il convient de s'abstenir de prélever de nouveaux impôts, à l'exception de ceux destinés au financement des grands projets ferroviaires et de l'AVS/AI.

Malgré le rejet de ces initiatives, le Conseil fédéral a cependant déclaré vouloir améliorer les rendements de toutes les énergies et promouvoir l'utilisation rationnelle des énergies renouvelables. A cette fin, il a recommandé aux Chambres d'adopter les lois sur l'énergie et sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> – véritable contre-projet indirect à l'initiative «Energie et environnement» – ainsi que d'approuver l'extension du programme Energie 2000 qui surviendra au tournant du siècle.<sup>3</sup>

Les deux mois précédant la votation ont été marqués par une vive lutte entre partisans et opposants aux initiatives anti-nucléaires. Le texte de l'initiative **« Sortir du nucléaire » exigeait la mise hors service des centrales** de Mühleberg (BE) et de Beznau 1 et 2 (AG) deux ans après l'acceptation de l'initiative, celles de Gösgen (SO) et Leibstadt (AG) en 2008 et 2014. L'exportation de matériel pour retraitement serait bannie, sauf pour les contrats internationaux en cours. L'initiative voulait fixer des conditions au recours à des énergies non nucléaires, limiter le recours aux énergies fossiles, encourager les droits de codécision des collectivités lors du stockage de déchets et imposer le partage des frais d'exploitation et de désaffectation des centrales. L'initiative **« Moratoire-plus » réduisait la durée de vie d'une centrale à 40 ans**. Toute prolongation de dix ans serait soumise au référendum facultatif. Elle aurait suspendu pendant dix ans toute nouvelle installation de production nucléaire et aucune augmentation de puissance ne serait tolérée. Un régime d'exemption serait accordé aux réacteurs servant à la médecine.

Les **initiants** considéraient que le danger et les problèmes liés à l'énergie nucléaire n'étaient plus tolérables. Ils mettaient également l'accent sur les mesures d'économie réalisables et les **possibilités de remplacer le nucléaire** par les énergies renouvelables. Le PS, les Verts, le PEV et les DS, ainsi que l'USS ont apporté leur soutien aux deux initiatives antinucléaires.

Le Conseil fédéral a opposé un contre-projet indirect aux initiatives. Si Moritz Leuenberger rejetait l'initiative « Sortir du nucléaire », il éprouvait de la sympathie envers « Moratoire-plus ». Toutefois, le ministre a émis des doutes quant à la possibilité de trouver un consensus au parlement et dans le peuple. Il a également dénoncé les coûts engendrés par les alternatives proposées. Dans les rangs des opposants aux initiatives se trouvaient le PRD, l'UDC, le PDC et le PL, ainsi qu'Economiesuisse. L'association faïtière a alloué un important budget pour la campagne publicitaire (entre 12 et 15 millions de francs). **Les pro-nucléaires combattaient indistinctement les deux initiatives**. Avec l'acceptation des initiatives, ils craignaient une menace sur l'approvisionnement électrique et une situation périlleuse du point de vue financier et économique. En effet, comme les énergies renouvelables ne seraient pas en mesure de remplacer la production nucléaire, seul un recours aux énergies fossiles permettrait d'y pallier. Une telle situation engendrerait une dépendance vis-à-vis des pays producteurs de gaz et de pétrole.

#### Votation du 18 mai 2003:

#### Initiative populaire fédérale "Sortir du nucléaire"

Participation : 50%  
Oui: 783 586 (33,7%) / canton 1/2  
Non: 1 540 566 (66,3%) / cantons 20 5/2

- Oui: PS, PE, PEV, PCS, PST, DS; USS.
  - Non: PRD, PDC (1\*), UDC, PL, UDF, PSL; UCAPS, USAM, Economiesuisse, USP, CSC.
- \* Recommandations différentes des partis cantonaux

### Initiative populaire fédérale "Moratoire-plus"

Participation : 50%  
Oui: 955 624 (41,6%) / canton 2/2  
Non: 1 341 673 (58,4%) / canton 20 4/2

- Oui: PS, PE, PEV, PCS, PST, DS; USS, CSC.
  - Non: PRD, PDC (7\*), UDC (1\*), PL (1\*), UDF, PSL; UCAPS, USAM, Economiesuisse, USP.
- \* Recommandations différentes des partis cantonaux

En votation, **les initiatives** « Sortir du nucléaire » et « Moratoire-plus » **ont été rejetées** respectivement par 66,3% et 58,4%. Bâle-Ville a été le canton le plus anti-nucléaire en acceptant les deux initiatives. Bâle-Campagne a été le seul autre canton à faire de même avec « Moratoire-plus ». Argovie s'est montré le plus favorable à l'énergie nucléaire. Par ce vote, le moratoire décidé en 1990 était brisé; la loi sur l'énergie nucléaire devenait effective. Les usines nucléaires pouvaient ainsi continuer à produire du courant aussi longtemps que la sécurité était garantie. Victorieux, les pro-nucléaires redressaient ainsi la tête. L'impact qu'avait eu Tchernobyl en 1986 sur le vote de 1990 était un lointain souvenir. Le vote anti-nucléaire était en recul partout.

D'après l'analyse Vox, la ligne de conflit politique gauche-droite séparait les opposants et les partisans des deux initiatives. **Contrairement** à ce qui s'était passé **en 1990, les initiants n'ont plus réussi à mobiliser des voix au-delà du cercle rose-vert**. Outre les variables politiques, les caractéristiques sociales ont joué un rôle dans le choix du vote. Les femmes ont eu une position plus critique que les hommes envers l'énergie nucléaire. La tranche d'âge de 40-49 ans s'est distinguée par une plus large acceptation des deux initiatives. A la différence de 1990, aucun groupe, à part lui, n'a dégagé de majorité en leur faveur. Selon l'analyse Vox, les personnes qui avaient 40 à 49 ans étaient ceux de la même génération qui avaient exprimé leur rejet vis-à-vis du vote nucléaire en 1990. Les générations suivantes ont semblé à nouveau moins critiques à l'égard de l'énergie nucléaire. En revanche, l'adhésion à l'énergie nucléaire augmentait à nouveau avec l'âge. L'analyse des motifs du choix a montré que les avis des partisans et des opposants aux initiatives ont différé avant tout sur la question de la sécurité de l'énergie nucléaire. Les premiers avaient des craintes, alors que les seconds la considéraient comme sûre et nécessaire. Ils n'étaient non plus pas d'accord sur la question des conséquences économiques d'une sortie nucléaire; les adversaires craignaient particulièrement une augmentation du prix du courant électrique. L'analyse des arguments a révélé que la majorité des sondés, et même une majorité des opposants à l'initiative s'est prononcée contre la construction de nouvelles centrales nucléaires et a donc approuvé ce qui constituait en fait l'exigence principale de Moratoire-plus. Le fait que celle-ci n'ait cependant pas obtenu de majorité pourrait être en rapport avec la **méconnaissance notable de l'objet chez les opposants à l'initiative**, qui pour près d'un tiers d'entre eux, n'ont pu indiquer aucun motif pour leur choix de vote. <sup>4</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 22.03.2010  
NICOLAS FREYMOND

Au printemps de l'année sous revue, le PS a lancé une **initiative populaire fédérale baptisée « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) »**. Celle-ci vise à introduire dans la Constitution fédérale l'objectif selon lequel les énergies vertes couvrent la moitié des besoins énergétiques de la Suisse en 2030. Les initiants le jugent réalisable à condition de conjuguer l'assainissement énergétique des bâtiments, le passage à la voiture électrique et le développement des énergies renouvelables. Les investissements nécessaires sont censés garantir la création de 100'000 nouveaux emplois dans le pays. Soutenue par les Verts, l'USS et Travail.Suisse, l'initiative a été jugée irréaliste par les entreprises électriques. <sup>5</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 19.05.2010  
NICOLAS FREYMOND

Un comité de citoyens a lancé une **initiative populaire fédérale « Pour une allocation universelle financée par des taxes incitatives sur l'énergie »**. Ce texte vise à réformer totalement le mode de financement de la sécurité sociale à travers l'institution d'une allocation universelle financée non par les cotisations obligatoires aux assurances sociales et aux caisses de pension, mais par des taxes incitatives sur les énergies non renouvelables. Ces taxes consisteraient en des rentes du droit de superficie, des taxes sur l'utilisation du sol et des taxes sur l'utilisation des eaux.<sup>6</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 26.04.2011  
LAURENT BERNHARD

Les Verts ont lancé fin avril une **initiative populaire intitulée « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (sortir du nucléaire) »**. L'initiative prévoit une sortie du nucléaire par étapes. Le texte demande que la centrale de Beznau I soit arrêtée un an après l'acceptation de l'initiative et les autres centrales (Mühleberg, Beznau II, Gösgen et Leibstadt) 45 ans après leur mise en service. Selon ce calendrier, Leibstadt serait le dernier site nucléaire en activité et devrait fermer ses portes au plus tard en 2029.<sup>7</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 08.06.2011  
LAURENT BERNHARD

Les Vert'libéraux ont lancé en juin la première initiative populaire de l'histoire du parti. La proposition qui s'intitule **« Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie »** vise à introduire une réforme fiscale écologique.<sup>8</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 07.09.2011  
LAURENT BERNHARD

En septembre de l'année sous revue, le PS a déposé son **initiative populaire fédérale baptisée « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) »**. 104'788 signatures ont été validées par la Chancellerie fédérale. L'initiative exige une part de 50% de l'approvisionnement énergétique par des technologies vertes en Suisse d'ici 2030, contre à peine 20% aujourd'hui.<sup>9</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 21.11.2011  
LAURENT BERNHARD

En novembre, le Chancellerie fédérale a annoncé que l'initiative populaire **« Pour une allocation universelle financée par des taxes incitatives sur l'énergie »**, lancée par un comité de citoyens l'année précédente, n'avait pas abouti.<sup>10</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 15.06.2012  
LAURENT BERNHARD

Le Conseil fédéral a rejeté l'**initiative populaire baptisée « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) »**. Le texte du parti socialiste demande que la moitié de l'approvisionnement en énergie provienne de sources renouvelables en Suisse d'ici 2030. Alors que le Conseil fédéral s'est déclaré favorable à une telle proportion dans son message adressé au parlement en juin, il a jugé trop ambitieux le délai proposé par l'initiative.<sup>11</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 17.12.2012  
LAURENT BERNHARD

L'initiative populaire des Vert'libéraux **« Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie »**, a récolté de justesse 108'018 signatures authentifiées à la Chancellerie en décembre de l'année sous revue.<sup>12</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 20.11.2013  
LAURENT BERNHARD

Le Conseil fédéral a annoncé en novembre qu'il rejetait l'initiative populaire des vert'libéraux **« Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie »**. Dans son message, le gouvernement approuve l'idée directrice du texte, à savoir la mise en place d'un système d'incitation ayant pour but d'atteindre les objectifs de politique climatique et énergétique. En revanche, le gouvernement s'oppose à la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée et à la fixation du montant de la taxe de l'énergie en fonction des recettes issues de la TVA. Par conséquent, le Conseil fédéral a recommandé au parlement de refuser l'initiative sans émettre de contre-projet.<sup>13</sup>



**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 17.06.2014  
NIKLAUS BIERI

Am 17. Juni 2014 beriet der Ständerat als Erstrat über die bundesrätliche Botschaft zur **Volksinitiative «Energie- statt Mehrwertsteuer»**. Eine Minderheit Recordon (gp, VD) beantragte die Rückweisung an die Kommission mit dem Auftrag, einen indirekten Gegenvorschlag zu prüfen, welcher eine Lenkungsabgabe auf nichterneuerbarer Energie vorsieht, deren Ertrag aber zurückverteilt wird. Die Kritik am Minderheitsantrag bezog sich vor allem darauf, dass ihm ein ganz anderes Konzept zugrunde liege als der Initiative und er deshalb nichts mit der Initiative zu tun habe. Der Minderheitsantrag wurde von der kleinen Kammer mit 29 zu 12 Stimmen bei einer Enthaltung verworfen. In der Debatte wurde der Volksinitiative wiederholt vorgeworfen, sie wage mit der Abschaffung der Mehrwertsteuer ein finanzpolitisches Abenteuer, sie sei unsozial und wirtschaftsfeindlich. Ein Antrag Diener (glp, ZH), welcher die Initiative zur Annahme empfahl, blieb chancenlos: Mit 34 zu 3 Stimmen bei 5 Enthaltungen folgte die kleine Kammer ihrer Kommission und nahm den Bundesbeschluss an. Am 23. September 2014 nahm der Nationalrat die Debatte auf. Die Kommission empfahl die Ablehnung von Initiative und Gegenvorschlag, eine Minderheit I Bäumle (glp, ZH) wollte die Initiative zur Annahme empfehlen und eine Minderheit II Girod (gp, ZH) schlug einen Gegenvorschlag vor, welcher eine Lenkungsabgabe auf nichterneuerbare Energieträger ebenso wie die Rückverteilung des Ertrags an die Bevölkerung vorsah. Beide Minderheiten fanden keine Mehrheit: Am 25. September 2014 verwarf der Nationalrat den Minderheitsantrag II Girod (gp, ZH) für einen Gegenvorschlag mit 110 zu 79 Stimmen (wobei die Fraktionen von GLP, GP und SP geschlossen für und die Fraktionen von CVP, FDP und SVP dagegen stimmten), sowie den Minderheitsantrag Bäumle (glp, ZH) für die Annahme der Volksinitiative mit 160 zu 27 Stimmen bei einer Enthaltung (Zustimmung nur von den Fraktionen von GLP und GP). In der Schlussabstimmung vom 26. September empfahl der Ständerat die Volksinitiative mit 40 gegen 3 Stimmen bei zwei Enthaltungen zur Ablehnung, der Nationalrat tat dies mit 171 zu 27 Stimmen.<sup>14</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 08.03.2015  
NIKLAUS BIERI

Die **Volksinitiative «Energie- statt Mehrwertsteuer»** wurde am 8. März 2015 an der Urne deutlich verworfen: Bei einer Stimmbeteiligung von 41.6% lehnten 92% der Stimmenden die Initiative ab. Das Begehren fiel in sämtlichen Ständen durch, am deutlichsten im Kanton Wallis, wo die Zustimmung gerade 3.9% betrug. Auch im Kanton Basel-Stadt, wo die Zustimmung am höchsten war, betrug diese nur 14%. Die geringe Zustimmung zeigte, dass es der GLP und den Grünen, welche als einzige Partei die Initiative der GLP unterstützte, nicht gelungen war, die eigene Wählerschaft zu überzeugen und zu mobilisieren. Noch am Abstimmungssonntag nahmen Exponenten der SVP den Ball auf und werteten das Abstimmungsergebnis als Votum gegen Lenkungsabgaben generell, weshalb auch die Energiestrategie 2050 des Bundes abzulehnen sei. Die meisten Kommentare betonten hingegen, die Stimmenden hätten die Abschaffung der Mehrwertsteuer als zu radikal empfunden.

#### **Abstimmung vom 8. März 2015**

Beteiligung: 41.6%  
Ja: 175'405 (8%) / Stände: 0  
Nein: 2'010'326 (92%) / Stände: 20 6/2

Parolen:  
– Ja: GLP, GPS.  
– Nein: SVP, SP, FDP, CVP, BDP, EVP.<sup>15</sup>

#### **Kernenergie**

L'**initiative «pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques»** a été rejetée par les deux Chambres. En effet, la majorité des parlementaires partageait l'avis du Conseil fédéral pour qui les tâches relatives à la construction des centrales atomiques sont d'importance nationale et ne sauraient, par conséquent, tomber sous le verdict de décisions populaires prises à l'échelon régional. De surcroît, la révision partielle de la loi fédérale sur l'énergie atomique, qui vient d'être achevée, garantirait la pratique d'une politique fort prudente en matière d'énergie nucléaire. Le parti auquel appartient le chef du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie n'a pu partager cette argumentation. Bien que le comité du parti voulut attendre que la révision de la loi sur l'énergie atomique soit achevée avant de prendre

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 31.12.1978  
HANS HIRTER

position, le Parti socialiste suisse décida, lors de son congrès, de soutenir activement l'initiative. La revendication d'un moratoire dans la construction des centrales jusqu'en 1981, présentée sous forme de deux pétitions et d'une initiative parlementaire, n'a pas trouvé grâce aux yeux du parlement.<sup>16</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 18.02.1979  
HANS HIRTER

Am 18. Februar gelangte die **Volksinitiative «zur Wahrung der Volksrechte und der Sicherheit beim Bau und Betrieb von Atomanlagen», kurz Atom- oder Atomschutzinitiative genannt, zur Abstimmung**. Obwohl die Initiative kein Verbot für Atomanlagen forderte, hätte der von ihr postulierte Abstimmungsmodus in Anbetracht der negativen Haltung der Bevölkerung in bestimmten Regionen gegenüber der Atomenergie doch **wohl eine Verunmöglichung der Inbetriebnahme weiterer Kernkraftwerke bedeutet**. Bei dieser Ausgangslage erstaunt es nicht, dass sich einer der heftigsten und aufwendigsten Abstimmungskämpfe der letzten Jahre entwickelte. Die Kontrahenten waren in der Wahl ihrer Mittel oft nicht zimperlich und auch der Bundesrat musste sich vorwerfen lassen, dass er mit seinen Abstimmungserläuterungen wenig zur objektiven Meinungsbildung beigetragen habe. Zur Kritik und zu staatsrechtlichen Bedenken gab insbesondere der massive finanzielle Einsatz der sich im Besitz der Öffentlichkeit befindlichen Elektrizitätsgesellschaften Anlass. Die Landesregierung und die ebenfalls kritisierten Kantonsregierungen sahen jedoch das Funktionieren der Demokratie durch die propagandistische und finanzielle Beteiligung staatlicher Stellen am Abstimmungskampf nicht beeinträchtigt. Die SPS und die links von ihr stehenden Parteien, der Landesring, die NA und die Genfer Vigilants sowie die Organisationen des Umweltschutzes sprachen sich für das Volksbegehren aus. In den Reihen der Sozialdemokraten erregte zwar das eifrige Eintreten von Bundesrat Ritschard gegen die Initiative einigen Unwillen, zu einer Zerreihsprobe oder einem ernsthaften Infragestellen der Regierungsbeteiligung kam es aber nicht. Gegen die Atomschutzinitiative nahmen FDP, CVP, SVP, die Liberalen, die Evangelische Volkspartei und die Republikaner, ferner der Gewerbeverband, der Vorort und die Bankiervereinigung Stellung. Die beiden grossen Gewerkschaftsverbände hatten auf die Herausgabe einer Parole verzichtet. Die Stimmbürger lehnten die Initiative bei einer Stimmbeteiligung von rund 50 Prozent mit 920'480 Ja zu 965'927 Nein bei 9 zu 14 Ständestimmen relativ knapp ab. Von den Kantonen hatten die beiden Basel, die Westschweiz ohne das Wallis sowie Graubünden, Tessin und Uri angenommen. Wie eine unmittelbar nach dem Urnengang durchgeführte Meinungsforschung ergab, scheint das ablehnende Volksmehr allerdings auf recht eigenartige Weise zustande gekommen zu sein, meinten doch rund 15 Prozent der befragten Nein-Stimmenden, sie hätten ein Votum gegen den Bau von Atomkraftwerken (und nicht gegen die Atomschutzinitiative) abgegeben.

#### Abstimmung vom 18. Februar 1979

Beteiligung: 49.58%  
Ja: 920'480 (48.8%) / Stände: 8 2/2  
Nein: 965'927 (51.2%) / Stände: 12 4/2

Parolen:

- Ja: EVP (1\*), LdU, PdA, POCH, SD (1\*), SPS (3\*), VSA
- Nein: CVP (2\*), FDP (2\*), LPS, REP (2\*), SVP (2\*), eco, SAV, SBV, SGV
- Stimmfreigabe: SGB, TravS

\*In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen<sup>17</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 21.12.1981  
HANS HIRTER

Eine ernsthafte Gefahr für den Ausbau der Kernenergienutzung bedeutet die eidgenössische **«Volksinitiative für eine Zukunft ohne Atomkraftwerke»**, verlangt diese doch unter anderem ein Verbot für die weitere Errichtung von Kernkraftwerken nach Leibstadt. Das Volksbegehren wurde zusammen mit der oben erwähnten Energieinitiative eingereicht; demgegenüber gelang es rivalisierenden Kernkraftgegnern nicht, für ihre Initiative «Stopp dem Atomenergieprogramm» die erforderliche Unterschriftenzahl zu sammeln. Nach Ansicht der Urheber der erfolgreichen Initiative kommt deren Einreichung praktisch einem Moratorium für den Entscheid über Kaiseraugst (und auch Graben) bis zum Verdikt über das Volksbegehren gleich, würde doch eine vorher erteilte Rahmenbewilligung durch dessen Annahme hinfällig.<sup>18</sup>

À l'approche de la consultation populaire, partisans et adversaires ont fourni leurs armes. Les premiers ont tenté de défier leurs détracteurs sur leur propre terrain, celui de la rentabilité économique du nucléaire, de son incidence sur l'environnement et l'emploi, et ont mis l'accent sur les moyens de renoncer à l'avenir à cet agent énergétique. Les seconds, groupés autour des producteurs d'électricité, ont insisté sur la «pénurie endémique» qui résulterait de l'acceptation des deux initiatives et dénoncé le caractère «dirigiste» et «centralisateur» des mesures de conservation d'énergie prévues. Le problème de la sécurité des réacteurs atomiques a par contre été quelque peu éclipsé au cours de la campagne. Malgré les prises de position sans équivoque des grandes formations politiques, la plupart d'entre elles ont enregistré des défections à la base. En outre, l'intervention directe dans la campagne de certains services industriels, contrôlés par les pouvoirs publics et de communes a suscité des réactions contradictoires. C'est ainsi qu'à Zurich, la conseillère nationale Weber (adi) a introduit un recours auprès du Tribunal fédéral contre la municipalité et les Forces motrices pour mettre un terme à la propagande de la régie à l'encontre des initiatives. De son côté, l'exécutif argovien a rejeté une requête de la commune de Kaiseraugst d'accorder un crédit aux initiants pour le financement d'encarts publicitaires et ce, en dépit du vote favorable émis par les électeurs de la localité à la suite d'un référendum. Les deux projets énergétiques ont finalement été repoussés à de faibles majorités. **L'initiative antiatomique n'a recueilli que 45 pour cent des suffrages** exprimés et **celle relative à l'approvisionnement en énergie 45.8 pour cent**. La participation électorale s'élevant pour sa part à 41.7 pour cent. Si, à l'exception des deux Bâles et du Tessin, la pression antinucléaire semble s'être légèrement relâchée dans l'ensemble des cantons par rapport à février 1979, date du scrutin fédéral sur la première initiative dite «atomique», sur le plan politique en revanche le traditionnel clivage gauche-droite s'est raffermi. Il est vrai que l'initiative de 1979 ne fermait pas définitivement la porte au nucléaire, mais se bornait tout au plus à octroyer aux régions concernées par l'implantation d'une centrale le droit d'être consulté.

#### Initiative «pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques»

##### Votation du 23 octobre 1984

Participation: 41.65%  
Oui: 762'792 (45.0%) / 5 2/2 cantons  
Non: 931'245 (55.0%) / 15 4/2 cantons

Consignes de vote:

- Oui: PES, AdI (2\*), PST, POCH, DS (1\*), PSS
- Non: PDC (1\*), PEV (3\*), PLR, PLS, MRS, UDC (1\*), eco, USP, USAM, TravS, FSE
- Liberté de vote: USS

\* Recommandations différentes des partis cantonaux. <sup>19</sup>

Une concrétisation de Tchernobyl réside dans l'aboutissement des deux initiatives antiatomiques. La première, initiée par les organisations antinucléaires du nord-ouest de la Suisse et intitulée «**Halte à la construction de centrales nucléaires**», a été déposée en avril. Elle est soutenue par plus de 200 organisations et un certain nombre de partis parmi lesquels le Parti écologiste, l'Alliance des indépendants, des sections cantonales du Parti socialiste. Son unique revendication consiste en l'interdiction de la construction ou de l'exploitation de toute nouvelle centrale pendant dix ans. Un tel moratoire susciterait un délai de réflexion dans la politique énergétique suisse et, indirectement, empêcherait la réalisation de la centrale de Kaiseraugst <sup>20</sup>

En octobre a abouti l'initiative «**Pour l'abandon de l'énergie nucléaire**», lancée par le Parti socialiste suisse. Elle est soutenue par quelques 36 partis et groupes dont l'Alliance des indépendants, les organisations progressistes (POCH), le Parti écologiste, le WWF et l'USS. Elle est articulée autour de trois axes: une renonciation à toute nouvelle centrale, une fermeture aussi rapide que possible de celles en activité et un approvisionnement énergétique par le biais d'économies. <sup>21</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 23.09.1990  
BRIGITTE CARETTI

Cette tendance s'est confirmée en 1990 puisque **le souverain**, s'il a rejeté de justesse (par 53% des voix) un abandon total de l'énergie nucléaire, **a accepté d'instaurer** (par 55% des suffrages) **un moratoire de dix ans** en la matière, période durant laquelle aucune autorisation générale de construire, de mettre en service ou d'exploiter une centrale ne doit être accordée.<sup>22</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 23.09.1990  
BRIGITTE CARETTI

### **Initiative «Halte à la construction de centrales nucléaires» (Moratoire). Votation du 23 septembre 1990**

Participation: 40,4%  
- Oui: 946 077 (54,6%) / 19 1/2 cantons.  
- Non: 789 209 (45,4%) / 3 1/2 cantons.

Mots d'ordre:

- Oui: PS, PES, AdI (1\*), PEP (1\*), Alliance verte, PdT, DS; USS, CSCS, Ligue suisse pour la protection de la nature, WWF, Fédération suisse pour l'énergie  
- Non: PRD (1\*), PDC (4\*), UDC (1\*), PLS, PA; USP, Vorort, USAM, UCAP, Union des centrales suisses d'électricité, Redressement national, Forum suisse de l'énergie, Association suisse pour l'énergie atomique.

\*Recommandations différentes des partis cantonaux.<sup>23</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 23.09.1990  
BRIGITTE CARETTI

### **Initiative «Pour un abandon progressif de l'énergie atomique». Votation du 23 septembre 1990.**

Participation: 40,4%  
Oui: 816 289 (47,1%) / 7 cantons.  
Non: 915 739 (52,9%) / 16 cantons.

Mots d'ordre:

-Non: PRD, PDC, UDC, PLS, PEP, PA; USP, Vorort, USAM, UCAP, Union des centrales suisses d'électricité, Redressement national, Forum suisse de l'énergie, Association suisse pour l'énergie atomique.

-Oui: PS, PES, AdI (1\*), Alliance verte, PdT, DS, USS, CSCS, Ligue suisse pour la protection de la nature, WWF, Fédération suisse pour l'énergie.

\* Recommandations différentes des partis cantonaux.<sup>24</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 23.09.1990  
BRIGITTE CARETTI

Tous les cantons qui votèrent l'abandon en 1984 l'ont à nouveau approuvé en 1990, rejoint par ceux d'Uri et de Vaud (On pourrait y voir une influence des sondages de la Cedra à l'Oberbauenstock (UR) et à Ollon (VD)). L'âge semble jouer un rôle non négligeable puisque, selon les **analyses Vox**, 64% des votants entre 20 et 29 ans et 57% de ceux entre 30 et 39 ans se sont prononcés en faveur de l'abandon. Ces résultats, ainsi que celui relatif à l'article constitutionnel énergétique, matérialiseraient une tendance allant dans le sens d'un changement des valeurs sociétales, qui s'orienteraient de plus en plus vers des notions post-matérialistes.<sup>25</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 21.06.2011  
LAURENT BERNHARD

En juin, le petit parti «Partei Solidarische Schweiz» (PSS), créé en janvier 2011, a commencé à récolter des signatures pour un projet allant dans le même sens. **L'initiative populaire «Mettre les centrales nucléaires hors service»** exige que les centrales nucléaires existantes soient arrêtées sept ans au plus tard après l'adoption de l'initiative populaire.<sup>26</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 22.01.2013  
LAURENT BERNHARD

En janvier, la Chancellerie fédérale a annoncé que **l'initiative populaire «Mettre les centrales nucléaires hors service»** n'avait pas abouti. Le texte, déposé par le parti «Partei Solidarische Schweiz» (PSS) en juillet 2011, demandait l'arrêt des centrales nucléaires existantes.<sup>27</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 28.09.1993  
ANDRÉ MACH

## Alternativenergien

En septembre, un comité d'initiative, composé de 180 personnalités d'horizons très divers et émanant de l'ensemble des partis gouvernementaux, a annoncé le lancement de deux initiatives populaires visant à compléter le programme Energie 2000, qui, selon les initiants, est condamné à l'échec sans l'adoption de mesures plus drastiques. L'initiative intitulée «pour l'introduction d'un centime solaire» prévoit de prélever une redevance d'un dixième de centime sur chaque kilowattheure d'énergie non-renouvelable consommé; en cinq ans, cette taxe serait progressivement augmentée jusqu'à 0,5 centime. Au moins la moitié des recettes escomptées devra être consacrée à la promotion de la construction d'installations solaires. Des dispositions spéciales ainsi que des délais d'adaptation pourront être accordés aux entreprises fortes consommatrices d'énergie.<sup>28</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 22.06.2013  
LAURENT BERNHARD

Aussitôt, le parti socialiste a décidé de retirer son initiative populaire « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) ». Par cette décision, la modification de la loi sur l'énergie a été adoptée, étant donné que celle-ci faisait office de contre-projet indirect à l'initiative. Cette dernière n'avait pas trouvé les faveurs des deux chambres fédérales au cours de l'année sous revue. Lors des votes finaux, le Conseil national l'avait rejetée par 118 voix contre 73 et le Conseil des Etats par 29 voix contre 16. Seuls le camp rose-vert et les vert'libéraux avaient unanimement soutenu l'initiative cleantech.<sup>29</sup>

## Parteien, Verbände und Interessengruppen

### Parteien

#### Linke und ökologische Parteien

Auch die GLP setzte für ihren Wahlkampf direktdemokratische Instrumente ein. Mit ihrer Initiative „Energie- statt Mehrwertsteuer“, die sie zum Wahlauftakt präsentierte, schlägt die Partei vor, anstelle des Konsums von Lebensmitteln oder Kleidern den Verbrauch nicht-erneuerbarer Energie zu besteuern. Mit der Initiative wolle man auch beweisen, dass die Partei initiativfähig sei, so Bäumle.<sup>30</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 17.06.2011  
MARC BÜHLMANN

1) BaZ, 12.1. et 7.2.83; Suisse, 12.1.83; NZZ, 14.1., 22.1. et 15.2.83; SGT, 24.1.83; VO, 10.2.83; TA, 14.2.83; RFS, 15.2.83; TLM, 20.2.83; TA, 21.2.83; Bund, 23.2.83; Lib., 23.2.83; Presse du 24.2. et 28.4.83.; Documenta, 1983, no 1, p. 18 s.; FF, II, 1983, p. 316 ss.

2) FF, 1995, III, p. 1161 s.; FF, 1995, III, p. 1163 s.; Presse des 22.3. et 15.8.1995.

3) FF, 1997, II, p. 734 ss.; Presse du 18.3.97.

4) 24h, 27.2, 13.4 (budget publicitaire) et 26.4.03; TG, 1.3.03; presse du 18.3, 1.4 (Leuenerberger) et 12.4.03; Lib., 2.5.03.; 24h, 27.2.03; presse du 20.3 et 2.5.03; LT, 26.4.03.; Blaser, Cornelia et al., Vox. Analyse des votations fédérales du 18 mai 2004, Zurich 2003; presse du 19.7.03.; FF, 2003, p. 4668 s.; presse du 19.5.03.

5) FF, 2010, p. 1593 ss.; presse du 23.3.10.

6) FF, 2010, p. 2903 ss.

7) FF, 2011, p. 3727 ss.

8) FF, 2011, p. 4303 ss.

9) FF, 2011, p. 6935 s.; NZZ et LT, 7.9.11

10) FF, 2011, p. 8073

11) FF, 2012, p. 6267 ss; NZZ, 16.6.12.

12) FF, 2013, p. 571 s.

13) FF, 2013, p. 8089 ss.; NZZ, 21.11.13

14) AB NR, 2014, S. 1677 ff.; AB NR, 2014, S. 1796 ff.; AB NR, 2014, S. 1819.; AB NR, 2014, S. 1867.; AB SR, 2014, S. 247 ff.; AB SR, 2014, S. 983.; LZ, 18.6.14

15) BBI, 2015, S. 3475f.; NZZ, SGT, 9.3.15

16) APS, 1977, p. 97; BO CE, 1978 p. 290; BO CE, 1978, p. 290 ss.; BO CE, 1978, p. 531; BO CN, 1978, p. 1439 ss.; BO CN, 1978, p. 1716 ss.; BO CN, 1978, p. 470 s.; BO CN, 1978, p. 526 ss.; BO CN, 1978, p. 526 ss.; Etant donné l'importance nationale de la question, le CN Vincent (pdt, GE) a exigé, par le biais d'une motion, l'étatisation de l'industrie nucléaire (Délib. Ass. féd., 1978, VII, p.57; voir aussi BO CN, 1978, p. 470 s.); Vr, 116, 22.5.78; NZZ, 116, 23.5.78.

17) AB NR, 1979, S. 1679 ff.; AB NR, 1979, S. 86 ff.; BBI, II, 1979, S. 8 ff.; Focus, 1979, Nr. 108, S. 41.; Profil, 58/1979, S. 33 ff.; TA, 6.1.79; LNN, 8.1. und 9.1.79; BaZ, 13.1., 2.2., 3.2., 7.2. und 23.2.79; SGT, 9.2. und 15.2.79; Vr, 13.2.79; NZZ, 14.2.79; TLM, 20.2.79; JdG, 9.3.79; Bund, 16.5.79.

18) BBI, I, 1981, S. 210 ff.; BBI, I, 1983, S. 210 ff.; TA, 289, 12.12.81; wf, Dok., 51, 21.12.81

19) Bulletin de la SDES, 39/1984, no 3.; Domaine public, 19.1. et 9.8.84; BaZ, 2.5., 7.6., 16.7., 19.9. et 1.10.84; AT, 25.7. et 21.8.84; TA, 30.7., 31.8., 12.9., 19.9., 21.9., 12.11. et 20.11.84; Suisse, 8.8.84; 24 Heures, 18.8. et 19.8.84; NZZ, 25.8., 28.8., 29.8., 7.9., 12.9. et 19.9.84; L'Hebdo, 30.8.84; CdT, 18.9., 19.9. et 20.9.84; Presse du 24.9.84; SZ, 15.10.84.; Délib. Ass. féd., 1984, IV, p. 59; FF, 1984, III, p. 910 ss.; Revue suisse de sociologie, 10/1984, p. 689 ss.; Schleicher (1984). Atomenergie – die grosse Pleite. Die wirtschaftlichen Aspekte der Atomenergie und ihrer Alternativen. ; Schmid (1984). Wirtschaftliche Auswirkungen der Energieproduktion. ; Schweizerische Energie-Stiftung (1984). Energie für oder gegen den Menschen.

20) FF, II, 1987, p. 1401 ss.

21) FF, I, 1988, p. 91 ss.; FF, II, 1987, p. 1401 ss.; Lib., 22.4. et 2.10.87; La Suisse, 24.4.87; Presse du 24.4.87.

22) FF, I, 1991, p. 275 ss.; Presse du 24.9.90.

- 23) FF, 1991, I, p. 275ss.  
24) FF, I, 1991, p. 275 ss.  
25) TW, 16.1.91; TA, 24.9.90.; VOX, Analyse der eidg. Abstimmung vom 23. September 1990, Zürich 1991.  
26) FF, 2011, p. 5753 ss.  
27) FF, 2013, p. 875  
28) BZ, 22.6.93; presse du 18.9.93.; FF, 1993, III, p. 519 ss.  
29) MCF 12.064; BO CN, 2013, p. 194 ss.; BO CE, 2013, p. 389 s.; LT, 13.3.13, NZZ, 13.3. et 22.6.13  
30) BBl, 2011, S. 4645; TG, 11.4.11; BaZ, 17.6.11.